



HANDISAP

Retrouvez chaque mois l'actualité de l'emploi et du handicap au sein de votre newsletter. La Fédésap, avec le concours de l'Agefiph, vous sensibilise au recrutement, à la formation et au maintien dans l'emploi de salariés en situation de handicap.

Notre ambition est toujours de vous accompagner au mieux dans votre politique handicap et permettre aux personnes extra-ordinaires de changer le regard des personnes ordinaires.

Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme 02/04/2022

On parle désormais de trouble du spectre de l'autisme (TSA), un paradigme qui renvoie à une diversité de profils (allant de difficultés à peine perceptibles à un handicap plus sévère), en sortant de la catégorisation antérieure.

D'origine neurodéveloppementale, ce trouble survient dans la petite enfance et influe sur la façon dont une personne voit le monde, traite l'information et interagit avec d'autres personnes.

Chaque personne ayant un TSA a des dons individuels, des points forts et des difficultés, comme tout le monde.

De manière générale, les difficultés communément rencontrées vont se situer sur :

- La communication ;
- Les interactions avec l'environnement extérieur ;
- Les relations sociales ;
- L'hypersensibilité sur l'un des 5 sens ;
- Des centres d'intérêt spécifiques avec des besoins d'adaptation et de rituels forts.

Sur le versant de l'emploi il faudra donc retenir que :

- Au regard de la différence de leur vision du monde et de leur fonctionnement avec autrui, la difficulté des personnes ayant un TSA ne se situe pas sur la technicité des tâches à accomplir mais davantage dans les interactions professionnelles.
- La structuration de l'environnement de travail est essentielle. Les horaires de travail et temps de pause doivent être précis, les tâches, attentes et priorités clairement définis.
- Les changements dans les routines de travail peuvent s'avérer très déstabilisants. Il convient donc d'anticiper au mieux ceux-ci afin de favoriser l'intégration des nouvelles procédures.

Une référente handicap au sein de la Fédésap

La désignation d'un référent handicap est une obligation légale pour toute entreprise employant au moins 250 salariés (article L5213-6-1 du Code du travail). Sa mission : orienter, informer et accompagner les personnes en situation de handicap.

Le référent handicap va être, au sein de son entreprise :

- Un « tiers de confiance » qui informe, oriente et accompagne les personnes en situation de handicap ;
- Une interface, un facilitateur, qui fait le lien entre les différents acteurs internes et externes ;
- Un pilote d'actions, de projets, d'un plan d'actions voire d'une politique handicap ;
- Un « ambassadeur » de l'emploi des personnes handicapées.



HANDISAP

La Fédésap vient de désigner Diana Mazelin, Responsable Communication, en tant que référente handicap.

Cette démarche volontaire (la Fédération n'est pas soumise à cette obligation légale) s'inscrit dans le cadre de la campagne de sensibilisation au recrutement, à la formation et au maintien dans l'emploi de salariés en situation de handicap, en souhaitant montrer par l'exemple la pertinence de la fonction.

Ainsi, au-delà de sa vocation première, la référente handicap de la Fédésap viendra **insuffler une dynamique** auprès des adhérents et **constituer une ressource intermédiaire** auprès de ces derniers.

N'hésitez pas à nous contacter sur handi-contact@fedesap.org.

À vos agendas :

- **12/04/2022 de 14h30 à 16h00** : Webinaire Sensibilisation et Handicap organisé par l'AGEFIPH. [En savoir plus](#)

Pour toute demande d'information sur les dispositifs et l'actualité en matière de politique handicap, contactez-nous à l'adresse : handi-contact@fedesap.org